

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 45**21 janvier 1998****SOMMAIRE**

Art Diffusion S.A., Luxembourg	page 2156	Keiser Tours, S.à r.l., Luxembourg	2132, 2133
Auto-Kredyt Holding S.A., Luxembourg	2150	Kids & Co, Luxembourg	2133, 2134
Bader & Laengin Holding S.A. Luxembourg	2153	Kitai S.A., Luxembourg-Kirchberg	2158
Christiana, Sicav, Luxembourg	2146	Laucath S.A., Luxembourg	2132
C.L.C.E. Compagnie Luxembourgeoise de Communication et d'Édition S.A., Oberanven	2154	LGT Asset Management S.A., Luxembourg	2134
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., Luxembourg	2114	L.M.I. Louchet Management & Investments, S.à r.l., Moutfort	2133
Consortium Tidanplus Intermar S.A., Luxembourg	2114	Longitudes (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2131
Coparfin S.A., Luxembourg	2114, 2115	Louvre Gestion International S.A., Luxembourg	2134
COS Computer Systems (Luxemburg), GmbH, Luxembourg	2114	Mibera, GmbH, Luxembourg	2127
COS Computer Systems (Luxemburg), GmbH & Co K.G., Luxembourg	2115	Multiestate Holdings S.A., Luxembourg	2136
COVALBA Comptoir de Valeurs de Banque S.A., Luxembourg	2115	Newton Holding S.A., Luxembourg	2135
Dario Manuli Holding S.A., Luxembourg	2116	Obli-Valor S.A., Luxembourg	2134
Diffusion Benelux, Luxembourg	2116, 2117	Parber S.A., Luxembourg	2135
Discount Shopping AG, Grevenmacher	2115	Paris Chic S.A., Esch-sur-Alzette	2136
Discovery Music, S.à r.l., Moutfort	2117	Parquet Bembé, GmbH, Luxembourg	2136, 2137
Douin S.A., Luxembourg	2118	Perseus S.A., Luxembourg	2137
DV8 Computer Solutions (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2119	PPM Far East Derivatives Fund, Sicav, Luxembourg	2137
Dynamics Consulting, S.à r.l., Luxembourg	2118, 2119	Prime Time International, S.à r.l., Luxembourg	2137
Economat, S.à r.l., Luxembourg	2119	Prosperinvest Holding S.A., Luxembourg	2138
Empha S.A., Luxembourg	2120	Radoropa Info S.A., Luxembourg	2138
Etafa S.A., Luxembourg	2120	Raiba Finance S.A., Luxembourg	2138
Etam S.A., Luxembourg	2121	Rauscher, Robinson & Partners S.A., Luxembourg	2140
Euroinfomedia, S.à r.l., Luxembourg	2121	Redelic S.A., Luxembourg	2139
Euronet Ltd, GmbH, Münsbach	2123	Remagen Holding S.A., Luxembourg	2138, 2139
Euro-Reality + Development Inc, Gesellschaft bürgerlichen Rechts, Luxembourg	2121	Rhodo S.A., Luxembourg	2140, 2141
(The) Eurotrust International Group S.A., Luxembg	2150	Sabemaf Luxembourg S.A., Luxembourg	2137
FAB Freizeitanlagenbau, S.à r.l., Luxembourg	2125	Santander International Fund Management Company S.A., Luxembourg	2142
Fachmart Robert Steinhäuser, S.à r.l., Leudelange	2122, 2123	SBM Europe, Luxembourg	2141
Ferotron Mediaport Betzdorf, S.à r.l., Betzdorf	2125	SBV DM Fund Management Company S.A., Luxembourg	2142
Fiduciaire PMK S.A., Luxembourg	2125	Securenta Conseils S.A., Luxembourg	2143
Fiparsur S.A., Luxembourg	2120	SEI dans l'Audiovisuel S.A., Luxembourg	2143
Frank Elstner Productions S.A., Bertrange	2125, 2126	Sigma Associés S.A., Luxembourg	2145
Garuda Management, S.à r.l., Bertrange	2126	Silvecom, S.à r.l., Luxembourg	2146
Gedink, S.à r.l., Luxembourg	2127	Simonstown Holding S.A., Luxembourg	2146
Geo Immobilière S.A., Luxembourg	2127	Sinon S.A., Luxembourg	2147
Geo Investment S.A., Luxembourg	2127	Skandia Distribution Services Company S.A., Luxembourg	2147
GFB - Lux Gesellschaft für Bürosysteme Luxembourg, Luxembourg	2128	S.L.F. Schumann-Lavedrine Finance S.A., Luxembourg	2144, 2145
Globinvest S.A., Luxembourg	2128	Socego Investments Holding S.A., Luxembourg	2142
Greensleave S.A., Luxembourg	2130	Société de Développements et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	2147
Hakon S.A., Luxembourg	2131	Société de Gestions Immobilières S.A., Luxembourg	2145
Hypraholding S.A., Luxembourg	2128, 2130	Soficar S.A., Luxembourg	2143
Immeubles et Valeurs, Luxembourg	2126	Syscom S.A., Luxembourg	2147
ING International, Sicav, Strassen	2130	Takafol S.A., Luxembourg	2148
International Media Productions, S.à r.l., Bertrange	2130	Technisat, S.à r.l., Betzdorf	2147
Investissements 90 S.A., Luxembourg	2131	Télé Contact Luxembourg, GmbH, Luxembourg	2149
Juta S.A., Luxembourg	2131	Thomas & Piron (Luxembourg) S.A., Senningerberg	2148, 2149

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 1997

Les administrateurs décident, à l'unanimité, le transfert du siège administratif au:
5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg,
à partir du 29 septembre 1997.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39783/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

**CONSORTIUM TIDANPLUS INTERMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. ST MEDARD HOLDING S.A).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.002.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 699 du 29 août 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(39784/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBURG), GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 34.974.

Gesellschafterbeschuß vom 29. September 1997

Anwesende Gesellschafter:

- COS COMPUTER SYSTEMS AG, mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täferstraße 29;
- COS COMPUTER SYSTEMS (SCHWEIZ) AG, mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täferstraße 11.

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgenden Beschluß:

- 1) Herr Eugen Bollinger wird mit Wirkung vom 31. August 1997 als Geschäftsführer abberufen.
- 2) Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des verbleibenden Geschäftsführers, Herrn Dr. Thomas Bögli.

Die Gesellschafter

COS COMPUTER SYSTEMS AG
Unterschriften

COS COMPUTER SYSTEMS
(SCHWEIZ) AG
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39787/518/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

COPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.480.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 1997

Les administrateurs décident, à l'unanimité, le transfert du siège administratif au:
5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg,
à partir du 29 septembre 1997.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39785/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

COPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.480.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, par résolution circulaire du 16 octobre 1997.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour COPARFIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(39786/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBURG), GmbH & Co K.G., Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 34.975.

Gesellschafterbeschluss vom 29. September 1997

Anwesende Gesellschafter:

- COS COMPUTER SYSTEMS AG, mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täfernstraße 11;
- COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBURG), GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgenden Beschluss:

- 1) Herr Eugen Bollinger wird mit Wirkung vom 31. August 1997 als Direktor abberufen.

Die Gesellschafter

COS COMPUTER SYSTEMS AG
Unterschriften

COS COMPUTER SYSTEMS
(LUXEMBURG), GmbH
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(39788/518/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

COVALBA, COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 2.759.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COVALBA S.A.

Représentée par deux administrateurs

Signatures

(39789/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DISCOUNT SHOPPING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 60.871.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 octobre 1997

Les administrateurs nomment, à l'unanimité, Monsieur Trappen Erwin, demeurant à D-Trier/Aach, Im Fischerberg, 26, directeur de la société.

La société est désormais valablement engagée par la seule signature de son directeur unique, Monsieur Trappen Erwin, commerçant, demeurant à D-Trier/Aach.

Pour extrait conforme

PRIMO INTERNATIONAL S.A.
Signatures

PAMBA INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 1997, vol. 165, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(39799/745/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DARIO MANULI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.754.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour DARIO MANULI HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39790/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1989, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39791/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1990, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39792/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1991, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39793/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39794/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature*

(39795/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature*

(39796/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature*

(39797/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DIFFUSION BENELUX.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIFFUSION BENELUX
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature*

(39798/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DISCOVERY MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 51.915.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1995, acte publié au Mémorial C, n° 529 du 16 octobre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1997, acte publié au Mémorial C, n° 415 du 31 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DISCOVERY MUSIC, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature*

(39800/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DOUIN S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.705.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Conformément à l'article 150 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le liquidateur a convoqué pour le 21 août 1997 les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire afin de leur soumettre les résultats de la liquidation et les causes qui ont empêché sa clôture, sans leur demander d'approuver ces résultats.

Aucun des actionnaires ne s'étant présenté à la date de l'Assemblée, un procès-verbal de carence a été dressé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39801/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DOUIN S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.705.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Conformément à l'article 150 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le liquidateur a convoqué pour le 21 août 1997 les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire afin de leur soumettre les résultats de la liquidation et les causes qui ont empêché sa clôture, sans leur demander d'approuver ces résultats.

Aucun des actionnaires ne s'étant présenter à la date de l'Assemblée, un procès-verbal de carence a été dressé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39802/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

**DYNAMICS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DYNAMICS INFORMATIQUE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.685.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - Madame Hélène Vergez, secrétaire, demeurant à F-38390 Villefontaine, 3, Traverse de la Pivolière, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Lechantre, informaticien, demeurant à F-57920 Kedange-sur-Cannère, 8, rue de la Plâtrerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 octobre 1997.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles;

2. - Monsieur Jean-Marc Lechantre, prénommé, agissant en son personnel.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, en leurs qualités de seuls associés de la société DYNAMICS INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 187 du 13 juillet 1984, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 124 du 6 mai 1989,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société de sorte que l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de DYNAMICS CONSULTING, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet tous services et conseils en informatique.

Elle pourra en outre faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bertrange à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Lechantre, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 102S, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 octobre 1997.

G. Lecuit.

(39804/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DYNAMICS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 octobre 1997.

G. Lecuit.

(39805/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

DV8 COMPUTER SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 183, route de Thionville.

DISSOLUTION

Extrait

Suivant acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 1997, enregistré à Capellen, le 14 octobre 1997, vol. 411, fol. 7, case 9, de la société anonyme DV8 COMPUTER SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 183, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 281 du 23 juillet 1994, l'administrateur-délégué a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que le capital social souscrit est de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Que la société DV8 COMPUTER SOLUTIONS N.V., prénommée, est devenue propriétaire de toutes les cinq cents (500) actions de la société DV8 COMPUTER SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A.

Que la société DV8 COMPUTER SOLUTIONS N.V., prénommée, seule détentrice de toutes les actions, prononce la dissolution anticipée de la société DV8 COMPUTER SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A. avec effet immédiat.

Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société DV8 COMPUTER SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., déclare que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que les livres et documents de la société seront conservés, pendant un délai de cinq ans, à B-1730 Asse, 27, Weversstraat.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

(39803/236/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ECONOMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 28.492.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECONOMAT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39806/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

EMPHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.680.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration du 13 octobre 1997 que:

1. Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Malou Faber de son poste d'administrateur de la société.

2. Le Conseil décide de coopter Maître Lydie Lorang, avocat demeurant à Luxembourg, en remplacement de Madame Malou Faber, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39807/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Ech.
R. C. Luxembourg B 39.829.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39808/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Ech.
R. C. Luxembourg B 39.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 1997

L'Assemblée décide de réélire Messieurs Johan Dejans et Eric Vanderkerken ainsi que Madame Carine Bittler aux postes d'Administrateur pour une période de 6 ans.

L'Assemblée décide de réélire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2003.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39809/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.931.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour FIPARSUR S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39823/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETAM S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39810/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETAM S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39811/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETAM S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39812/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

EUROINFOMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROINFOMEDIA, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE
Signature

(39813/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

EURO-REALITY + DEVELOPMENT COMPANY Inc., Gesellschaft bürgerlichen Rechts.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am dreissigsten September.
Vor dem Unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Hesperingen,
im Justizpalast in Diekirch in Anwesenheit des Vormundschaftsrichters Frau Marie-Thérèse Schmitz, assistiert vom
Gerichtsschreiber Frau Marie-Paule Eischen.

Sind erschienen:

- 1) Herr Kenneth Roger Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach,
 - 2) Herr Steven Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach,
 - 3) Fräulein Melanie Dawn Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach,
 - 4) Fräulein Molly Allison Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach,
 - 5) Herr Kenneth Roger Jr. Pitman, Schüler, wohnhaft in Christnach,
- die Komparenten sub 2) bis 4) hier vertreten durch ihren Vater, Herrn Kenneth Roger Pitman, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift, ausgestellt am 29. September 1997,

welche Vollmachten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um, nach ne varietur-Unterzeichnung des Komparten und des unterzeichneten Notars, mit derselben formalisiert zu werden;

der Kompartent sub 5) ebenfalls hier vertreten durch seinen Vater, Herrn Kenneth Roger Pitman, handelnd in seiner Eigenschaft als gesetzlicher Verwalter seines minderjährigen Sohnes und hierzu ermächtigt aufgrund einer Ordonnanz des Vormundschaftsrichters in Diekirch vom 21. januar 1997, welche Ordonnanz ebenfalls gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben wird, um mit ihr formalisiert zu werden, nach ne varietur-Unterzeichnung der Parteien und des instrumentierenden Notars.

Diese Kompartenten, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft bürgerlichen Rechts EURO REALTY + DEVELOPMENT COMPANY Inc. mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde unter Privatschrift am 6. Dezember 1990, nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Diese Kompartenten, vertreten wie angegeben, ersuchten den instrumentierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Aufgrund des Ablebens der früheren Mitgesellschafterin und Ehegattin von Herrn Kenneth Roger Pitman, Frau Doris H. Schum, zeitlebens wohnhaft in Christnach, daselbst ab intestat verstorben am 30. November 1994, sind die vierhundert (400) ihr gehörenden Anteile in der Gesellschaft, folgendermassen entfallen:

- 1) ihrem Ehegatten, Herrn Kenneth Roger Pitman, hundert (100) Anteile,
- 2) ihren vorgenannten vier Kindern jeweils fünfundsiebenzig (75) Anteile.

Zweiter Beschluss

Der Kompartent, namens wie er handelt, beschliesst infolgedessen Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt acht Millionen Franken (8.000.000,-), eingeteilt in achthundert (800) Anteile zu je zehntausend Franken (10.000,-).

Das Gesellschaftskapital wurde gezeichnet wie folgt:

1) Herr Kenneth Roger Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach, fünfhundert Anteile	500
2) Herr Steven Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach, fünfundsiebenzig Anteile	75
3) Fräulein Melanie Dawn Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach, fünfundsiebenzig Anteile	75
4) Fräulein Molly Allison Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach, fünfundsiebenzig Anteile	75
5) Herr Kenneth Roger Pitman Jr., Schüler wohnhaft in Christnach, fünfundsiebenzig Anteile	75
Total: achthundert Anteile	800»

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Honorare, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartenten, Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe, in Gegenwart des Vormundschaftsrichters und seines Gerichtsschreibers, gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: M.T. Schmitz, M.-P. Eischen, K. R. Pitman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 21. Oktober 1997.

G. Lecuit.

(39815/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FACHMART ROBERT STEINHÄUSER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrierie.

R. C. Luxembourg B 29.444.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept septembre,

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.667,

représentée aux fins des présentes par un de ses administrateurs, Monsieur Jean Steinhäuser, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

pouvant engager la société sous sa seule signature, conformément à l'article douze des statuts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FACHMART ROBERT STEINHÄUSER, avec siège social à Leudelange, constituée suivant acte notarié du 14 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 70 du 21 mars 1989, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.444, ci-après désignée par «la société».

Le capital social actuel de ladite société est d'un million deux cent soixante mille (1.260.000,-) francs, représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de dix mille (10.000,-) francs chacune.

Ces parts appartiennent toutes à ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A., préqualifiée.

II. - L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de huit millions sept cent quarante mille (8.740.000,-) francs, pour le porter d'un million deux cent soixante mille (1.260.000,-) francs à dix millions (10.000.000,-) de francs, par incorporation au capital d'un même montant de huit millions sept cent quarante mille (8.740.000,-) francs à prélever sur les «Résultats reportés», avec création de huit cent soixante-quatorze (874) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs, qui ont les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et sont attribuées gratuitement à ROBERT STEINHÄUSER FINANCE S.A.

L'existence de ces résultats reportés a été prouvée à l'associé unique, qui le reconnaît, et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1996, dûment approuvé par l'associé unique.

Il résulte d'un certificat émis par la société en date du 17 septembre 1997, que les résultats reportés n'ont pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs à cette date.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

III. - Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs, représenté par mille (1.000) parts sociales de dix mille (10.000,-) francs chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents au présent acte est estimé à environ cinquante mille (50.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steinhäuser, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 101S, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1997.

R. Neuman.

(39817/226/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FACHMART ROBERT STEINHÄUSER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 29.444.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

R. Neuman.

(39818/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

EURONET Ltd, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am dreissigsten September.

Vor dem Unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitze in Hesperingen, im Justizpalast in Diekirch in Anwesenheit des Vormundschaftsrichters Frau Marie-Thérèse Schmitz, assistiert vom Gerichtsschreiber Frau Marie-Paule Eischen.

Sind erschienen:

1) Herr Kenneth Roger Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach,

2) Herr Steven Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach,

3) Fräulein Melanie Dawn Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach,

4) Fräulein Molly Allison Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach,

5) Herr Kenneth Roger Jr. Pitman, Schüler, wohnhaft in Christnach,

die Komparenten sub 2) bis 4) hier vertreten durch ihren Vater, Herrn Kenneth Roger Pitman, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift, ausgestellt am 29. September 1997,

welche Vollmachten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um nach ne varietur-Unterzeichnung des Komparenten und des unterzeichneten Notars mit derselben formalisiert zu werden;

der Komparent sub 5) ebenfalls hier vertreten durch seinen Vater, Herrn Kenneth Roger Pitman, handelnd in seiner Eigenschaft als gesetzlicher Verwalter seines minderjährigen Sohnes und hierzu ermächtigt aufgrund einer Ordonnanz des Vormundschaftsrichters in Diekirch vom 21. Januar 1997, welche Ordonnanz einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tag, vorhergehende Nummer seines Repertoriums, beigegeben ist und mit welcher sie vor Gegenwärtigem formalisiert werden wird;

6) Die Gesellschaft VIA MALA S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Kenneth Roger Pitman, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 29. September 1997, welche Vollmacht nach ne varietur-Unterzeichnung der Komparenten und des unterzeichneten Notars, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben wird, um mit derselben formalisiert zu werden.

Diese Komparenten, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft EURONET Ltd, Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-5366 Münsbach, eingetragen im Handelsregister von und in Luxemburg unter der Nummer B 26.609, gegründet unter der Bezeichnung PITMAN INTERNATIONAL Ltd LUXEMBOURG, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Lucien Schuman, seinerzeit mit Amtssitze in Luxemburg, am 1. September 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 368 vom 18. Dezember 1987, und deren Satzung, abgeändert wurde laut Urkunde desselben Notars Lucien Schuman vom 13. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 233 vom 31. August 1988, sowie durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze in Luxemburg, am 6. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 356 vom 21. August 1992.

Diese Komparenten, vertreten wie angegeben, ersuchten den instrumentierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Aufgrund des Ablebens der früheren Mitgesellschafterin und Ehegattin von Herrn Kenneth Roger Pitman, Frau Doris H. Schum, zeitlebens wohnhaft in Christnach, daselbst ab intestat verstorben am 30. November 1994, sowie aufgrund des Artikels 189 des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sind die dreiundzwanzig (23) ihr gehörenden Anteile in der Gesellschaft, folgendermassen entfallen:

- 1) ihrem Ehegatten, Herrn Kenneth Roger Pitman 5,7500 Anteile,
- 2) ihren vorgeannten vier Kindern jeweils 4,3125 Anteile.

Zweiter Beschluss

Um aus dieser Unzerteiltheit herauszutreten, haben sich dann die Parteien sub 1) bis 5), vertreten wie angegeben, die zu teilenden Anteile folgendermassen zugewiesen:

– Herr Kenneth Roger Pitman bekommt	6 Anteile
– Herr Steven Pitman bekommt	5 Anteile
– Fräulein Melanie Pitman bekommt	3 Anteile
– Fräulein Molly Pitman bekommt	4 Anteile
– Herr Kenneth Roger Jr. Pitman bekommt	5 Anteile
Total:	23 Anteile

Dritter Beschluss

Der Komparent, namens wie er handelt, erklärt im Namen der Gesellschaft die Abtretung von drei (3) Anteilen durch Fräulein Melanie Dawn Pitman, vorgeannt, an Herrn Kenneth Roger Pitman, durch privatschriftliche Abtretungserklärung vom 3. Oktober 1996 anzunehmen und erklärt weiterhin, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer, diese Abtretung von einer Zustellung gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Vorerwähnte Abtretung bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben, nach ne varietur-Unterzeichnung der Parteien und des instrumentierenden Notars, einregistriert zu werden.

Vierter Beschluss

Der Komparent, namens wie er handelt, beschliesst infolge der vorhergehenden Beschlüsse, Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).

Das Gesellschaftskapital wurde gezeichnet wie folgt:

1) Herr Kenneth Roger Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach, zweiunddreissig Anteile	32
2) Herr Steven Pitman, Kaufmann, wohnhaft in Christnach, einundvierzig Anteile	41
3) Fräulein Molly Allison Pitman, Privatbeamtin, wohnhaft in Christnach, vier Anteile	4
4) Herr Kenneth Roger Pitman Jr., Schüler, wohnhaft in Christnach, fünf Anteile	5
6) Der Gesellschaft VIA MALA S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, achtzehn Anteile	18
Total: hundert Anteile	100

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Honorare, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe, in Gegenwart des Vormundschaftsrichters und seines Gerichtsschreibers, gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: M.T. Schmitz, M.-P. Eischen, K.R. Pitman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 21. Oktober 1997.

G. Lecuit.

(39814/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FAB FREIZEITANLAGENBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.384.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAB FREIZEITANLAGENBAU, S.à r.l.

PRICE WATERHOUSE

Signature

(39816/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FEROTRON MEDIAPORT BETZDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FEROTRON, S.à r.l.

PRICE WATERHOUSE

Signature

(39819/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

Signature

(39820/700/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FIDUCIAIRE PMK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 septembre 1997

- Affectation du résultat au report à nouveau et continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

F. Marquille

Le Président

R. Bonnet

Le Secrétaire

A. Bonnet

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39821/700/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.339.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39824/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.339.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRANK ELSTNER PRODUCTIONS S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39825/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GARUDA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 48.424.

Le comptes annuels au 30 avril 1996, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 7, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A.
Signature

(39826/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GARUDA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 48.424.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée GARUDA MANAGEMENT, S.à r.l., tenue à Bertrange, 166, rue de Dippach, le 13 octobre 1997 qu'à l'unanimité:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice se terminant au 30 avril 1996 sont approuvés;
- Le siège social est transféré du 19, rue Aldringen, Luxembourg, au 166, rue de Dippach à 8055 Bertrange;
- Décharge est donnée aux gérants et au commissaire aux comptes au titre de l'exercice 1996;
- La démission de HORSBURGH & CO. S.A., Commissaire aux Comptes, au 20 mai 1997 est accordée et la décharge complète de HORSBURGH & CO. S.A., Commissaire aux Comptes, est approuvée.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39827/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

IMMEUBLES & VALEURS.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.602.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 19 juin 1997

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur René Stéphane Andrieu,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,

et renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(39839/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GEDINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, coin Rangwee / rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 11.830.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDINK, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39828/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GEDINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, coin Rangwee / rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 11.830.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDINK, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39829/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GEO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 49.218.

Par décision du conseil d'administration du 16 octobre 1997, le siège social de la société a été transféré du 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour GEO IMMOBILIERE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39830/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Par décision du conseil d'administration du 16 octobre 1997, le siège social de la société a été transféré du 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Pour GEO INVESTMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39831/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

MIBERA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 28, Montée du Grund.
R. C. Luxembourg B 32.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Diekirch, le 24 octobre 1997, vol. 259, fol. 99, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 octobre 1997.

Signature.

(39859/591/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GFB - LUX, GESELLSCHAFT FÜR BÜROSYSTEME LUXEMBOURG.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 274, route d'Esch.

AUSZUG

Aufgrund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen, aufgenommen durch den in Capellen residierenden Notar Aloyse Biel am 29. September 1997, eingetragen in Capellen am 2 octobre 1997, Band 410, folio 95, Nummer 8 wurden folgende Beschlüsse beurkundet:

Aufgrund der Abtretung von Gesellschaftsanteilen teilt sich das Gesellschaftskapital wie folgt auf:

1.- Herr Norbert Müller, Kaufmann, wohnhaft in L-8838 Wahl, 20, Königshof	52
2.- Herr Nikolaus Krier, Techniker, wohnhaft in D-54296 Trier, Tarforsterstrasse	48
Total: hundert Anteile	100

Capellen, den 24. Oktober 1997.

Für gleichlautenden Auszug

A. Biel

Notar

(39832/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GFB - LUX, GESELLSCHAFT FÜR BÜROSYSTEME LUXEMBOURG.

Siège social: Luxemburg, 274, route d'Esch.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

(39833/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GLOBINVEST S.A, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 15.722.

Gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der GLOBINVEST S.A. vom 10. Februar 1997 wurden zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:

- Herr Roland Mertens, réviseur d'entreprises, Luxemburg;
- Herr Alain Steichen, Rechtsanwalt, Luxemburg;
- Herr Pierre van de Berg, Geschäftsführer, Luxemburg.

Zum Kommissar wurde ernannt:

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg.

Für GLOBINVEST S.A.
PRICE WATERHOUSE
R. Mertens

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39834/579/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.084.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché, Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur David Manelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juillet 1997.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations suivantes:

I) La société HYPRAHOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par-devant le notaire remplacé, en date du 9 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 406 du 17 septembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 18 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 509 du 7 novembre 1992.

II) Suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 7 mars 1996, le capital social a été fixé à deux cent soixante mille francs suisses (CHF 260.000,-), représenté par deux cent soixante (260) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

La société a un capital autorisé de quatre millions de francs suisses (CHF 4.000.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Aux termes de l'article 3 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à mandaté pour:

– réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 15 juillet 1997, de procéder à la réalisation d'une seconde tranche de l'augmentation de capital à concurrence de trois cent quarante mille francs suisses (CHF 340.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante mille francs suisses (CHF 260.000,-) à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), par l'émission de trois cent quarante (340) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Après renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel, est ici intervenu Monsieur David Manelli, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte de Monsieur Paolo Rossi, avocat, demeurant au 14, Via Livio, 2nd Floor, CH-6830 Chiasso,

en vertu dudit extrait du procès-verbal du 15 juillet 1997.

Lequel comparant, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède, par la lecture qui lui en a été faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour le compte de son mandant, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont il s'agit, soit trois cent quarante mille francs suisses (CHF 340.000,-) à raison de trois cent quarante (340) actions nouvelles de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, au nom et pour le compte de Monsieur Paolo Rossi, prénommé, et qu'ès qualités, il libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de trois cent quarante mille francs suisses (CHF 340.000,-), certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de Monsieur Paolo Rossi, prénommé.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révision d'Expertise Comptables, Fiscales et Financières, ayant son siège à L-2014 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, en date du 5 août 1997, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

«Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. - L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. - La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. - La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 340 actions de CHF 1.000,- chacune, totalisant CHF 340.000,-.»

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Deux premiers alinéas.** Le capital social est fixé à six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-), représenté par six cents (600) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent mille francs suisses (CHF 3.400.000,-), pour le porter de son montant actuel de six cent mille francs suisses (CHF 600.000,-) à quatre millions de francs suisses (CHF 4.000.000,-), le cas échéant par l'émission de trois mille quatre cents (3.400) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Estimation de l'Augmentation de Capital

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital est évaluée à huit millions cinq cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 8.510.000,-).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 160.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Manelli, J.J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1997, vol. 101S, fol. 29, case 6. – Reçu 85.108 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(39837/215/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(39838/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.707.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39835/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

ING INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

Signatures.

(39840/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.434.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL
MEDIA PRODUCTIONS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39841/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 1997, la démission du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren a été acceptée et la société VECO TRUST S.A., Luxembourg, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour HAKON S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 9 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39836/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

INVESTISSEMENTS 90, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.589.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, par résolution circulaire du 15 octobre 1997.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour INVESTISSEMENTS 90, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 9 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39842/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

JUTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.972.

Par décision du conseil d'administration du 3 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour JUTA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39843/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

LONGITUDES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 49.167.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 12 juin 1997

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Grace Leo Andrieu,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(39858/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

LAUCATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.808.

Par décision du conseil d'administration du 21 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour LAUCATH S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39854/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39844/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39845/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39846/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39847/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39848/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39849/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KEISER TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Commercial Louvigny.
R. C. Luxembourg B 20.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEISER TOURS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39850/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.
R. C. Luxembourg B 51.974.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, n° 539 du 21 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT &
INVESTMENTS, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(39857/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KIDS & CO.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 46.038.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIDS & CO.

PRICE WATERHOUSE

Signature

(39851/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

KIDS & CO.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 46.038.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIDS & CO.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39852/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 31.757.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour LOUVRE GESTION
INTERNATIONAL S.A.
P. Hamon-Chaffoteaux
Directeur

(39855/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 1997.

Pour LGT ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

(39856/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

OBLI-VALOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.950.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBLI-VALOR, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 10 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 153 du 20 avril 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Gregoire, sous-directeur, demeurant à Eghezée.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Annick Herman, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Wolmerange-les-Mines. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les quatre mille vingt (4.020) actions actuellement émises, quatre mille cinq (4.005) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III) Qu'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 25 août 1997, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a prononcé la mise en liquidation de la société à compter du 25 août 1997.

Que cette assemblée a désigné comme liquidateur, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, représentée en tant que telle par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

IV) Qu'une seconde assemblée générale tenue en date du 25 septembre 1997, a pris connaissance du rapport du liquidateur et a désigné comme commissaire à la liquidation, PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, 24-26, avenue de la Liberté, Luxembourg.

V) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Soumission du rapport du Commissaire à la liquidation.
2. - Décharge au Conseil d'Administration.
3. - Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
4. - Décision de clôturer la liquidation.
5. - Décision de déposer tout solde de liquidation à la Caisse des Consignations conformément à la loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du Commissaire à la liquidation, la gestion du liquidateur et les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au Conseil d'Administration en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière sans réserve ni restriction au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant le délai légal de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, conformément à la loi, de déposer le solde de liquidation à la Caisse des Consignations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Grégoire, A. Herman, V. Jean, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1997, vol. 102S, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(39862/215/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

NEWTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.679.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1997.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(39861/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.847.

Par décision du conseil d'administration du 3 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour PARBER S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39863/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

MULTIESTATE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.220.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 14 avril 1997 que Monsieur Emmanuel Famerie, employé privé, demeurant à Thiaumont, Belgique, a été coopté comme Administrateur, en remplacement et suite à la révocation de Monsieur Guy Paul Hermans.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 8, case 8 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39860/634/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARIS CHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 4.369.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS CHIC S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39864/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARIS CHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 4.369.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS CHIC S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39865/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARIS CHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 4.369.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS CHIC S.A.
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39866/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARQUET BEMBE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.814.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARQUET BEMBE, GmbH
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39867/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PARQUET BEMBE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.814.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARQUET BEMBE, GmbH
FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

(39868/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PERSEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.664.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour réquisition
M. De Groote

(39869/635/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.250.

Le bilan au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

Pour PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(39870/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PRIME TIME INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 31.328.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIME TIME INTERNATIONAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(39871/523/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SABEMAF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 56.252.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 1997

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 1997 de la société SABEMAF LUXEMBOURG S.A., il a été décidé que:

1. Monsieur Roger Luyckx, administrateur-délégué, aura pouvoir de signature individuelle.
2. Monsieur Vincent Luyckx, administrateur-délégué, aura pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 21 août 1997.

Signature

V. Luyckx
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 498, fol. 27, case 2 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39881/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PROSPERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 44.205.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 1997.

PROSPERINVEST HOLDING S.A.

Signature
Administrateur

(39872/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

RADIOROPA INFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 40.219.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RADIOROPA INFO S.A.
PRICE WATERHOUSE
Signature

(39873/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.357.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39874/006/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

REMAGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence Differdange.

A comparu:

Madame Annelise Charles, Attachée de Direction, demeurant à Algrange, France, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme REMAGEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 1997, publié au Mémorial, C n° 415 en date du 31 juillet 1997,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 1997.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, demeurera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit ses déclarations et ses constatations:

1) Que le capital autorisé de la société anonyme REMAGEN HOLDING S.A. est actuellement fixé à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-);

2) Que le capital actuellement souscrit de la société est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

3) Que l'article 5, alinéa 3 et suivants des statuts est libellé comme suit:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement

autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»;

4) Qu'en vertu des pouvoirs lui conférés par les susdits statuts, le Conseil d'Administration, en sa réunion du 20 octobre 1997, a réalisé une première tranche de l'augmentation du capital autorisé, à concurrence de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 45.000.000,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par des versements en espèces;

5) Que le Conseil d'Administration a, en sa susdite réunion, décidé d'accepter la souscription des vingt-cinq mille (25.000) actions par la société LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., avec siège à Luxembourg et a décidé à titre de libération un versement en espèces à raison de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-);

6) La preuve a été apportée au notaire instrumentant sur présentation des documents justificatifs que le Conseil d'Administration a reçu la souscription de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles et qu'un paiement de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-) a été obtenu par des versements en espèces à un compte bancaire de la société REMAGEN HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 25.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière;

7) Que suite à la réalisation de cette première tranche de capital autorisée par le Conseil d'Administration en sa susdite réunion, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence, et a dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 45.000.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état ou demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Charles, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1997, vol. 829, fol. 98, case 12. – Reçu 250.000 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 octobre 1997.

R. Schuman.

(39877/237/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

REMAGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Differdange, le 24 octobre 1997.

R. Schuman.

(39878/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

REDELIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.360.

Par décision du conseil d'administration du 2 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 1997.

Pour REDELIC S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(39876/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

RAUSCHER, ROBINSON & PARTNERS S.A, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 24.358.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der RAUSCHER, ROBINSON & PARTNERS S.A. vom 21. September 1997 ist folgende Änderung beschlossen worden:

- Der augenblickliche Verwaltungsratsvorsitzende, Herr Ninon Dahlem, wird mit sofortiger Wirkung durch Herrn Emile Wirtz, Consultant, wohnhaft in Luxemburg, ersetzt.

Der Verwaltungsratsvorsitzende ist allein unterschriftsberechtigt, wie laut Statuten Artikel 4 § 9 vorgesehen.

Die Zusammensetzung des Verwaltungsrates lautet jetzt:

- a) Herr Emile Wirtz, Verwaltungsratspräsident,
- b) Herr Ninon Dahlem, Verwaltungsratsmitglied,
- c) Herr Georg Garcon, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 21. September 1997.

RAUSCHER, ROBINSON
& PARTNERS S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39875/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

RHODO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.008.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RHODO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de MERISAGE FINANCE S.A., suivant acte reçu par Maître Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 mai 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 8 août 1973.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 333 du 18 novembre 1985, et enfin suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 259 du 1^{er} juillet 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, demeurant à Howald.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de 23.000.000,- de francs pour le porter de son montant actuel de 22.500.000,- francs à 45.500.000,- francs par incorporation au capital social d'un montant de 23.000.000,- de francs à prélever sur les «Autres Réserves»; par la création et l'émission de 23.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- francs chacune, qui seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2. - Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa, des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 45.500.000,- francs, divisé en 45.500 actions d'une valeur nominale de 1.000,- francs chacune, intégralement libérées.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois millions de francs (LUF 23.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux millions cinq cent mille francs (LUF 22.500.000,-) à quarante-cinq millions cinq cent mille francs (LUF 45.500.000,-) par la création et l'émission de vingt-trois mille (23.000) actions

nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par incorporation au capital social d'un montant de vingt-trois millions de francs LUF 23.000.000,-) prélevé sur les «Autres Réserves».

Ces vingt-trois mille (23.000) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires, au prorata de leurs participations actuelles dans le capital social.

L'existence des «Autres Réserves» a été prouvée au notaire instrumentant par une attestation du Conseil d'Administration datée du 19 août 1997.

Laquelle attestation, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions cinq cent mille francs (LUF 45.500.000,-), divisé en quarante-cinq mille cinq cents (45.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 85.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bodoni, B. Honneff, G. Kettmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 101S, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(39879/215/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

RHODO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(39880/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SBM EUROPE.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 50.857.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1997, vol. 498, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 20 mai 1997

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Constant Sterkens,
- Madame Joanna Vermeiren,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et commissaires aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(39883/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SANTANDER INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.137.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

Pour SANTANDER INTERNATIONAL
FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(39882/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SBV DM FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.899.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Composition du Conseil d'Administration:

Dieter Wetzel, Luxembourg, président;
Gerold Lehmann, Francfort, membre;
Yves Bourgnon, Luxembourg, membre.

Commissaire aux comptes:

COOPERS & LYBRAND, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SBV DM FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.

J. Glesener I. Asseray

(39884/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.904.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour la société
Signature

(39894/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOCEGO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.904.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 septembre 1997, que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de Maître Antonio Galli, Maître Valeria Galli et de Maître Alex Schmitt en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Paolo Mondia en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 1997.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39895/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SECURENTA CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.807.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

Pour SECURENTA CONSEILS S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(39887/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SEI DANS L'AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 44.420.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1996 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration et soumis à l'Assemblée, qui constate:

- qu'après déduction de toutes les charges et taxes, l'exercice social de 1996 s'est terminé par un bénéfice de	1.046,06 XEU
- que le bénéfice reporté au 1 ^{er} janvier 1996 s'élève à	5.281,42 XEU
de sorte que le bénéfice disponible s'élève à	6.327,48 XEU
L'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice comme suit:	
Report à nouveau	6.327,48 XEU
Total:	6.327,48 XEU

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 12 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39888/012/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.944.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(39898/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 1997

L'Assemblée décide de réélire Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken ainsi que Madame Carine Bittler aux postes d'Administrateur pour une période de 6 ans.

L'Assemblée décide de réélire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 17 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 498, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39899/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

S.L.F., SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., en abrégé S.L.F., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 472 du 29 août 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Mertert.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Marie Bettel, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Il appert de cette liste de présence que les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Décider de mettre sous forme nominative les actions au porteur. Modifier l'article 5 des statuts afin de refléter ce changement.

2) Accepter la démission des administrateurs-délégués, Madame Sylvie Allen-Petit, demeurant à Syren et de Monsieur Marc Schintgen, demeurant à Hesperange.

3) Accepter la démission de Madame Ariane Toepfer administrateur, demeurant à Alzingen.

4) Donner quitus et décharge aux administrateurs-délégués, Madame Sylvie Allen-Petit et Monsieur Marc Schintgen et à l'administrateur Madame Ariane Toepfer.

5) Elire aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc Schintgen, susnommé et Madame Sylvie Allen-Petit, susnommée. Le mandat des nouveaux administrateurs expirera à l'assemblée générale de l'année 2001.

6) Accepter la démission de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes.

7) Nommer le cabinet AUDITOR BUSINESS ASSOCIATION, MARCO RIES - Réviseur d'Entreprises, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat. Ce mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2001.

8) Modifier les statuts pour refléter le fait que lors de chaque conseil d'administration la voix du président compte double en cas d'égalité de vote.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer les actions au porteur en actions nominatives. En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs-délégués, Madame Sylvie Allen-Petit, demeurant à Syren et de Monsieur Marc Schintgen, demeurant à Hesperange et la démission de l'administrateur Madame Ariane Toepfer, demeurant à Alzingen, et leur donne quitus et décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur, Monsieur Marc Schintgen, demeurant à Hesperange et Madame Sylvie Allen-Petit, demeurant à Syren. Leur mandat expirera à l'assemblée générale de l'année 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer le cabinet AUDITOR BUSINESS ASSOCIATION, MARCO RIES - Réviseur d'Entreprises, avec siège social à L-2112 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'assemblée générale de l'année 2001.

Sixième résolution

L'assemblée décide que lors de chaque conseil d'administration, la voix du président compte double en cas d'égalité de vote. En conséquence, l'assemblée décide d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 7 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite du présent acte, s'élèvent approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude., date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, T. Stockreiser, M. Bettel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 1997, vol. 411, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé) J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 octobre 1997.

A. Weber.

(39885/236/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

S.L.F., SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39886/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SIGMA ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.289.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SIGMA ASSOCIES S.A.

Signature

(39889/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOCIETE DE GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 6.009.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} octobre 1997

Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte les démissions et donne décharge aux administrateurs Henri Aronson et STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., aux directeurs Guy Glesener et Christian Franck, ainsi qu'au commissaire aux comptes ARISTOTE, S.à r.l.

2. L'Assemblée nomme les personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- M. René Ludovicy, 9, rue de Bourglinster, L-6180 Gonderange et M. Herbert Grossmann, 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg sont nommés administrateurs-directeurs.

- STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes.

3. La composition des organes d'administration est désormais la suivante:

Conseil d'administration:

- M. Herbert Grossmann,
- M. René Ludovicy,
- M. Dominique Fontaine.

Comité de direction:

- M. Herbert Grossmann,
- M. René Ludovicy.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la société est donc engagée par la signature conjointe de deux des trois personnes ci-dessus.

Pour extrait conforme

R. Ludovicy

D. Fontaine

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39897/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SILVECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

RECTIFICATIF

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Maître Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société SILVECOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 25 septembre 1997 par la société KISLEV PARTNERS LIMITED, avec siège social à Georgetown, P.O. Box 309, Grand Caïman (Caïman Islands) et par la société CREDICOM ASIA LIMITED, avec siège social à The Creque Building P.O. Box 116, Roadtown, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes, pour être formalisées avec elles,

lequel comparant a prié le notaire soussigné de redresser les erreurs matérielles existant dans un acte d'assemblée générale extraordinaire du 18 février 1997, numéro 1533 de son répertoire, savoir:

- page 2) 1^{re} résolution: le siège de la société KISLEV PARTNERS LIMITED est à Georgetown, P.O. Box 309, Grand Caïman (Caïman Islands).

- page 3) 3^{me} résolution: même remarque que sub 1).

- page 4) 4^{me} alinéa, 5^{me} ligne: le nombre d'actions apportées est de 614.999,- et non de 617.999,-.

Mention des présentes sera faite partout où besoin en sera.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 16 octobre 1997, vol. 411, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de dépôt au registre de commerce de Luxembourg.

Capellen, le 27 octobre 1997.

A. Biel.

(39890/203/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SIMONSTOWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.403.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1997.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signatures

(39891/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

CHRISTIANIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 48.527.

Extrait des résolutions prises par résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Sicav en date du 19 septembre 1997

En date du 19 septembre 1997, le Conseil d'Administration de la Sicav mentionnée ci-dessus a décidé:

- d'accepter la démission de M. Sten Ludvig Ruud en tant qu'Administrateur de la Sicav,

- de coopter, sous réserve de l'agrément de l'INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS, M. Torkild Varran en qualité de nouvel Administrateur de la Sicav, en remplacement de M. Ruud, démissionnaire, pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1998.

La démission de M. Ruud, ainsi que l'élection de M. Varran seront ratifiées par les Actionnaires de la Sicav lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39975/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

SINON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R. C. Luxembourg B 46.455.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINON S.A.
PRICE WATERHOUSE
Signature

(39892/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.867.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

Pour SKANDIA DISTRIBUTION
SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(39893/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS
ET D'INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Administrateur

(39896/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

SYSCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 37.858.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYSCOM S.A.
PRICE WATERHOUSE
Signature

(39900/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

TECHNISAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECHNISAT, S.à r.l.
PRICE WATERHOUSE
Signature

(39902/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Suivant résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 15 juillet 1997 ont été confirmés:

Membres du Conseil d'Administration

1. S.A.R. le Prince Mohamed Al-Faisal Al-Saud, AL-MOHAMEDIEH ESTABLISHMENT, P.O. Box 1018, Jeddah (Arabie Saoudite), Président du Conseil d'Administration
2. Son Excellence Monsieur Muazzim Ali, 144/146 Kings Cross Road, London WC1 X 9DH (Angleterre), Vice-Président du Conseil d'Administration
3. Monsieur Omar Abdi Ali, 1B, Chemin du Hameau, CH-1255 Veyrier (Suisse), Administrateur et membre executif principal du bureau
4. Dr. Osama Mohamed Ali, 52, Grand-Fleuri, CH-1290 Versois/Genève (Suisse), Administrateur (Nommé par le Conseil d'Administration le 25 avril 1997 en remplacement du Dr Mustafa Hosny)
5. Monsieur Mehmet Erdogan Sergici, demeurant 59, rue F. Trausch, L-8265 Mamer (Luxembourg), Administrateur

Commissaire

La société à responsabilité limitée PRICE WATERHOUSE, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté, représentée par Monsieur Philippe Duren, 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Les administrateurs et le commissaire ont été élus pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1998.

Luxembourg, le 23 octobre 1997.

TAKAFOL S.A.
Par mandat
L. H. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39901/259/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.073.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Bridel, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 306 du 31 août 1990, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 3 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Christiane Flesch, employée privée, demeurant à Helmsange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Philippe Alves, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Bridel à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Elargissement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bridel à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er}. alinéa.** Le siège de la société est établi à Senningerberg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social, de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société effectuera pour son compte et pour le compte de tiers tous travaux de construction, de démolition ou de transformation de tous biens immeubles à usage privé ou public, toutes activités de promoteur et de coordinateur responsable des travaux dont question, et généralement tout ce qui rapporte directement ou indirectement à cet objet. Elle aura également pour objet la mise en valeur, l'achat, la vente, l'échange, la location, la gestion, le lotissement de tous biens immeubles bâtis ou non.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thillens, C. Flesch, P. Alves, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 octobre 1997.

G. Lecuit.

(39905/220/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 33.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 octobre 1997.

G. Lecuit.

(39905/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

TELE CONTACT LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 60.806.

Gemäss einem Beschluss des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TELE CONTACT LUXEMBOURG wurden Herr Nicolaas Tesselaar, wohnhaft in NL-Velsen Zuid sowie Herr Theodor Hess, wohnhaft in NL-Heiloo, mit Wirkung zum 15. Oktober 1997, als Geschäftsführer von TELE CONTACT LUXEMBOURG ernannt.

Luxembourg, den 15. Oktober 1997.

Für gleichlautenden Auszug
RA A. Marc

Pour copie conforme
M. Schaus
avocat avoué

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39903/282/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

THE EUROTRUST INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.200.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 mars 1997 que:
Sont élus Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996:

- Michael Darwyne, Administrateur de sociétés, demeurant à Ramsey, Isle of Man,
- Brian Monk, Administrateur de sociétés, demeurant à Ramsey, Isle of Man,
- Francis N. Hoogewerf, Expert-comptable, demeurant à Bertrange, Luxembourg.

En remplacement des Administrateurs démissionnaires suivants:

- Malcolm Cooper,
- Richard Cook,
- David De Gouveia,
- Hadley Donenberg,
- Colin Forster,
- Elgin Hartung,
- Richard Keene,
- Paul King,
- Laszlo Kiss,
- Kevin Mirecki,
- David Murphy,
- Christopher Oldfield,
- Aaron Saleh,
- AndersWadman.

Luxembourg, le 27 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS
Signature
Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39904/634/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1997.

AUTO-KREDYT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-ving-dix-sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de WORLD MOTOR INVESTMENTS HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 janvier 1994, numéro 56 de son répertoire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 154 du 21 avril 1994, page 7359;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 1994, numéro 247 de son répertoire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 234 du 14 juin 1994, page 11230;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 22 du 14 janvier 1995, page 1013;

modifiée en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (concernant la changement de l'adresse du siège social) du 11 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 164 du 10 avril 1995;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 1995 numéro 935 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1995, volume 816, folio 95, case 7, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 octobre 1995 numéro 1530 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 1995, volume 820, folio 28, case 9, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

représentée par Monsieur Wojciech Lasota, économiste, demeurant à Poznan/Pologne, Ul Grunwaldzka 22,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant le 27 octobre 1995, numéro 1530 de son répertoire et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu de l'article 11 des statuts, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur; et

2.- la société de droit irlandais ALPHA DEVELOPMENT LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 48, Fitzwilliam Square,

constituée suivant acte en date du 5 avril 1995 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 231556, en date du 5 avril 1995,

représentée par:

a) Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB; et

b) Monsieur James William Grassick, administrateur de sociétés, demeurant à La Colinette, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 25 juillet 1995 et déclarant, sous leur seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous leurs seules signatures,

non présents, ici représentés par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Dublin du 1^{er} avril 1997,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de AUTO-KREDYT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour; elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation de brevets et droits divers avec la constitution et la gestion de son patrimoine financier, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter des capitaux.

La société peut participer à la création et au développement de toutes sociétés industrielles ou commerciales et leur prêter tous concours. La société peut acquérir, mettre en valeur et céder tous brevets et licences d'exploitation, ainsi que tous autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les holding companies.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit luxembourgeois WORLD MOTOR INVESTMENTS HOLDING S.A., prédite,	
quatre-vingt-dix-neuf actions	99 actions
2.- La société de droit irlandais ALPHA DEVELOPMENT LIMITED, prédite, une action	1 action
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administrateurs, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits; acquérir construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles, s'il échoit, prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie; assumer tous engagements de caution; consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous l'observation des dispositions de l'article (60) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article (10) des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le conseil d'administration et ce, pour la première fois en mil neuf cent quatre vingt-neuf-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration et/ou à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La réunion de toutes les actions dans une main entraîne automatiquement la dissolution de la société et, en outre, a pour effet de faire passer les actifs et passifs de la société entre les mains de l'actionnaire unique.

La preuve de la qualité d'actionnaire unique peut être apportée par tous les moyens, notamment par la présentation de tous les titres.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

A) Madame Danuta Duczmal, économiste, demeurant à Poznan/Pologne, os. Rzeczypospolite 3/17;

B) Monsieur Grzegorz Piasecki, avocat, demeurant à Poznan/Pologne, ul. Libelta 1A; et

C) Monsieur René Arama, prêtre.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, a décidé de nommer comme Président du conseil d'administration, Madame Danuta Duczmal, prédite.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

2.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2002.

3.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Arama, W. Lasota, D. Duczmal, G. Piasecki, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1997, vol. 836, fol. 33, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 1997.

N. Muller.

(39925/224/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

BADER & LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 7, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 28 octobre 1997.

Signature.

(39957/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

**C.L.C.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE COMMUNICATION ET D'EDITION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) I.F.A., INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana, représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, expert-comptable, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana;

2) GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana, représentée par un administrateur-délégué, Monsieur Dominique Jacobs de Morant, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE COMMUNICATION ET D'EDITION, en abrégé C.L.C.E.

Art. 2. Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de publicité dont la création, l'édition, l'impression, l'achat d'espace, la création de sites virtuels, l'édition et la création audiovisuelle, la promotion de produits publicitaires, l'achat et la vente de matériel liés à l'activité de l'entreprise, ainsi que toutes activités de prestations et de négoce directement ou indirectement liés à la publicité, la création, l'édition, la promotion et la communication au sens large du terme.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de six mille deux cent cinquante francs (6.250,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Oberanven, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 1998.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Disposition générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) I.F.A., INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., préqualifiée,	
cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2) GEFILUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dominique Jacobs de Morant, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana;
- Monsieur François Boudry, expert-comptable, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana;
- GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana.

3.- Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à Messieurs Dominique Jacobs de Morant et François Boudry, préqualifiés, pouvant engager la société chacun par sa signature individuelle.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en conseil et, à l'unanimité, ont nommé administrateurs-délégués, Messieurs Dominique Jacobs de Morant et François Boudry préqualifiés, pouvant engager la société chacun par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudry, J. de Morant, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 102S, fol. 65, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1997.

P. Frieders.

(39926/212/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

ART DIFFUSION, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 48, Fitzwilliam Square,

constituée suivant acte en date du 15 mars 1994 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 214600, en date du 15 mars 1994,

représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin en date du 21 août 1995,

laquelle procuration a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant suivant acte de dépôt en date du 3 juillet 1996, numéro 1062 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1996, volume 826, folio 10, case 5.

2.- La société de droit irlandais VERPRO ELECTRICALS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 48, Fitzwilliam Square,

constituée suivant acte en date du 10 novembre 1992 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 195444, en date du 10 novembre 1992,

représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 15 novembre 1995, et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur Patrick Arama, employé privé, demeurant à L1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin en date du 5 mars 1997,

laquelle procuration a été déposée au rang des minutes du notaire instrumentant suivant acte de dépôt en date du 5 mars 1997, numéro 387 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1997, volume 830, folio 92, case 11.

Lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ART DIFFUSION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, l'import-export et négoce d'objets d'art, de collection et de décoration avec création de points de vente en Europe.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations, généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent (100) actions, de douze mille cinq cents francs (12.500,-), chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La prédite société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, cinquante actions . . .	50 actions
2.- la société de droit irlandais VERPRO ELECTRICALS LIMITED, prédite, cinquante actions	<u>50 actions</u>
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1998.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le Conseil d'Administration et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

1) la prédite société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, représentée comme il est indiqué ci-dessus;

2) Monsieur James William Grassick, directeur de société, demeurant à La Colinette, Sark, GY9 OSB, Channel Islands; et

3) Monsieur Simon Peter Elmont, directeur de société, demeurant à La Fregondee, Sark, GY9 OSB, Channel Islands.

2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateurs.

3.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à.r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2002.

5.- L'adresse du siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Arama, P. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1997, vol. 836, fol. 26, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 1997.

N. Muller.

(39924/224/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.

KITAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20, Clanwilliam Terrace, Dublin 2, République d'Irlande,

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 19 septembre 1997;

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20, Clanwilliam Terrace, Dublin 2, République d'Irlande,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 19 septembre 1997,

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KITAI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme société de participations financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions deux cent mille (2.200.000,-) francs luxembourgeois divisé en deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous action ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareils action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix-neuf du mois de septembre à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, mille cent actions	1.100
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, mille cent actions	1.100
Total: deux mille deux cents actions	<u>2.200</u>

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de deux millions deux cent mille (2.200.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich (Luxembourg);
 - b) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg;
 - c) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec, Nous, notaire la présente minute

Signé: M. Dock, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 102S, fol. 47, case 8. – Reçu 22.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(39931/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 1997.